

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Enfin-du-nouveau-pour-l-epreuve-anticipee-de-francais>



école & société

Enfin du nouveau pour l'épreuve anticipée de français ?

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mardi 19 octobre 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Certains inspecteurs avaient commencé à laisser filtrer l'information : les élèves pourront bien apporter le livre qu'ils auront choisi de présenter lors de la seconde partie de l'oral des épreuves anticipées de français (EAF).

Le SE-Unsa a pu en avoir la confirmation auprès du ministère. Une note de service devrait clarifier officiellement ce point très prochainement.

Cette décision de bon sens, qui avait été appliquée provisoirement à la session 2021, aurait pu être annoncée dès la rentrée. Cela aurait stabilisé le cadre dans lequel les enseignants de français préparent leurs élèves à l'EAF pour la session 2022.

L'avis du SE-Unsa

Cette annonce est loin cependant de solder le dossier de l'enseignement du français dans le nouveau lycée général et technologique.

Le SE-Unsa demande qu'un premier bilan des nouveaux programmes soit effectué avec les enseignants, en vue de modifications qui paraissent indispensables, que ce soit en matière de charge de travail pour les élèves et les enseignants (nombre d'exercices différents à préparer, nombre de textes par objet d'étude...) ou en matière d'approche de l'enseignement du français à travers, par exemple, la place accordée à la grammaire ou le choix des périodes littéraires et des oeuvres imposées.